

397

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 397 3 mars 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Pierre Moor

Plan financier: la relativité des chiffres

Le plan financier fédéral prévoit le retour à l'équilibre du budget dans deux ans. Il propose à cet effet des mesures de style « raclures », mais aussi des mesures de portée politique dans certains cas, notamment en ce qui concerne l'assurance-maladie et les transports.

L'ensemble des modifications légales est présenté comme un paquet (encore); de surcroît, Berne veut créer l'ambiance du tout ou rien, affirmant que ceux qui contestent tel ou tel point sont mus par des réflexes égoïstes, que le peuple attend un beau geste et non des criaileries.

Evidemment, comme tout serait plus simple si les modifications légales se traitaient par blocs de plusieurs dizaines, le Parlement n'étant plus destiné à faire son travail ordinaire et à examiner le détail, mais se livrant à des démonstrations psycho-politiques: applaudissements, hommages à la raison d'Etat, etc.

Pour permettre au débat de s'instaurer, quelques remarques qui relativisent le tout ou rien:

— *Il est proposé de faire participer les Cantons et les Communes au déficit des cars PTT de transports. Ce transfert de charges représente quinze à vingt millions, qui frappera des régions pauvres. Or les PTT annoncent pour 1976 un bénéfice qui est un multiple de l'économie exigée par le Conseil fédéral!*

— *Alors que la précision budgétaire repose inévitablement sur de nombreux paramètres et que la croissance économique se répercute immédiatement sur les recettes fédérales, notamment par imposition indirecte et les droits de douane, qu'est-ce qu'un ou dix millions, dans le cadre de ces prévisions incertaines?*

— *Le Conseil fédéral a décidé de reporter de mars à juin la votation sur le paquet financier. Il avait à cela d'excellentes raisons psychologiques: préparer l'opinion, affiner le plan financier. Mais ce simple report représente, parce qu'il retarde de quatre mois la mise en vigueur de la*

TVA, une perte de recettes de 840 millions. Soit l'équivalent du transfert des charges des PTT sur les Cantons pendant quarante ans!

— *L'estimation des recettes apportées par un impôt nouveau comporte une marge d'appréciation considérable. Il y a là, comme l'écrit le Conseil fédéral lui-même, « une grande inconnue, car on ne dispose à cet égard d'aucune expérience, ni d'aucune donnée quant aux flux de livraisons entre les différents secteurs de la production ».*

— *Le Parlement a dû tenir compte de la résistance de l'hôtellerie à accepter la TVA. Il lui a consenti un taux de faveur. Il en résulte un manque à gagner de l'ordre de cinq cents millions, ce qui est un beau succès pour un groupe de pression, ni les vigneron, ni les coiffeurs n'ayant eu droit à de tels égards.*

Devant la relativité des prévisions, devant le fait que, pour des raisons politiques et psychologiques, un manque à gagner de 1300 millions a été finalement accepté, on ne voit pas pourquoi le Parlement devrait ne pas discuter du détail.

Soulignons enfin que les mesures fédérales sont destinées à durer. Le Conseil fédéral l'explique: « C'est sciemment que nous avons renoncé au droit de nécessité et à la procédure d'urgence, car la restructuration doit avoir un caractère durable et il convient de la réaliser par la voie de la procédure ordinaire ».

Raison de plus pour que le Parlement fasse son travail selon la manière ordinaire.

Et s'il le fait, il découvrira que la nouvelle politique des transports est inacceptable.

DANS CE NUMÉRO : P. 2 : Télévision alémanique : Ce soir au restaurant — Dans les kiosques; p. 3 : Politiser la violence n'est pas une solution; p. 4 : L'usine de Covalon à Orbe : six ans de visites d'inspection; p. 5 : Givaudan-Seveso : des travailleurs piégés; p. 6 : Point de vue : Centralisme et liberté; p. 7 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz — Genève : Faut-il faire payer les riches ?; p. 8 : Statistiques fédérales : la bonne fortune d'un mensonge.

Ce soir au restaurant

« Radio TV-Je vois tout » annonçait pour le vendredi 25 février à 20 h. 25 « En direct de Grosshöchstetten et Zurich, débat sur les variations de prix ». Combien de Romands ont choisi ce programme alémanique pour suivre une émission appelée à durer une heure et demie ? Fort peu, nous le craignons et c'est dommage !

Nous n'étions pas invités à une tournée des grands ducs mais à une réflexion sur la formation des prix du café, du thé, de la bière, de l'eau minérale et du vin dans les établissements publics.

Les participants, groupés selon leur spécialité : cafetiers et restaurateurs, commerçants, fabricants, consommateurs et défenseurs des consommateurs ont échangé leurs expériences, leurs critiques et leurs propositions.

Pourquoi n'y a-t-il souvent pas de différence de prix entre le café crème et le café nature ? Pourquoi le thé est-il si cher alors que le prix de revient est de quelques centimes ? Les cafetiers et restaurateurs achètent-ils de la marchandise trop chère alors que le marché offre des produits de qualité supérieurs à des prix inférieurs au prix d'achat indiqué par eux ? Quelques questions parmi beaucoup d'autres.

Les consommateurs étaient représentés par MM. Altenweger, directeur de la Fédération suisse des consommateurs, Neukomm, directeur de la Fondation pour la protection des consommateurs et une collaboratrice du Forum des consommatrices de la Suisse allemande et du Tessin (l'organisation sœur de la FRC). Un membre des Amis du vin représentait un autre aspect de la consommation et le chef du Contrôle des prix du canton de Zurich était présent à l'émission au titre de la surveillance des prix.

Combien de grammes de poudre de café utilise pour une tasse de café le gérant de votre bar préféré ? 8 selon les calculs des rôtisseurs, 10 selon les évaluations de la surveillance des prix, 11

selon ceux qui veulent faire un bon café ou 14 selon ceux qui veulent en faire un meilleur ?

Il arrive, de temps en temps, que la Télévision tente d'approfondir un sujet, mais cela prend du temps d'antenne; et lorsque le sujet est passionnant, proche de la vie, la force de ce moyen de communication se révèle insurpassable. Au téléspectateur donc de faire un effort pour se mettre au diapason de l'entreprise.

DANS LES KIOSQUES

L'impôt négatif

La rédaction économique du « Basler Zeitung » a ouvert une tribune de science économique. Des économistes sont invités à exposer leur point de vue. Dans le numéro du 26 février le professeur René L. Frey, de l'Université de Bâle, expose les avantages de l'impôt négatif sur le revenu qui pourrait devenir un des plus forts piliers de la politique sociale, de la même manière que l'impôt sur le revenu est devenu, il y a cinquante ou cent ans, le principal impôt des pays économiquement les plus développés. L'auteur termine son article par ces mots : « Certains cantons — dont Bâle-

Ville — ont été autrefois des pionniers de l'introduction de l'impôt (positif) sur le revenu. Pourquoi la Suisse ne jouerait-elle pas aujourd'hui un rôle de pionnière dans l'introduction de l'impôt négatif sur le revenu ? »

— On ne se passe pas de la « NZZ » ! Dans son numéro 48 (26 février), le moniteur zurichois publie une page entière de Jean-Jacques Daetwyler sous le titre « Plus de fluor que nécessaire en Valais — Des installations protectrices insuffisantes dans les usines d'aluminium ». Conclusion : « Le devoir du canton de respecter les prescriptions fédérales n'est-il pas suffisamment motivant pour les autorités valaisannes ? » (Bildet für die Walliser Behörden die Pflicht des Kantons gegenüber Bundesvorschriften nicht unbedingt eine genügende Motivation?)

— « Le problème » du « Tages-Anzeiger » est une chronique régulière qui fait connaître à fond un sujet. Dans le numéro du 26 février, Peter Nobel, un économiste suisse actuellement à Göttingen (RFA), publie un article explosif sur la révision indispensable de la loi suisse sur les cartels. Il propose le modèle international : la Suisse se doit d'être solidaire des efforts des autres pays sur le plan de la politique de la concurrence.

Politiser la violence n'est pas une solution

Le problème social de la violence est ressenti par la population comme crucial, il est même vécu comme un enjeu dans lequel chacun se projette. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les explications et déclarations sur les causes et conséquences du phénomène foisonnent. La mobilisation de l'inquiétude et de l'angoisse de la population crée à elle seule une audience pour celui qui sait, ne serait-ce qu'en parler ! Des réactions en chaîne apparaissent, dont l'évolution peut être plus ou moins prévue, grâce à l'analyse de faits semblables qui se sont déroulés dans d'autres pays, la République fédérale allemande depuis 1970 par exemple. Le besoin de sécurité chez l'homme, l'un

des plus fondamentaux, est un vecteur qui peut mobiliser une énorme énergie. Il est lié à l'idée d'appartenance à un groupe, un groupe qu'il faut protéger contre les atteintes de tous les hors-la-loi, et notamment les plus dangereux, ceux qui paraissent prêts à tout, ou sont connus comme tels.

Dans un tel environnement, l'exacte appréhension du danger commun, la volonté de cerner quantitativement ses implications, sont des démarches très délicates, vouées à l'échec si elles doivent être confondues avec la confiscation d'émotions diffuses à des fins politiques.

Et l'écueil est ici redoutable.

Comme en France et en République fédérale allemande, de nombreux hold-up à main armée se sont déroulés, à Genève notamment, ces derniers temps. Ce fut l'affaire de Montbrillant au cours de laquelle un gendarme et un postier perdirent la vie alors qu'ils tentaient de s'opposer à la fuite de l'un des bandits; puis le 22 février dernier, ce fut l'affaire de la rue de Lausanne où deux policiers étaient gravement blessés; et plus près de nous encore, ces attaques, soit contre un fourgon contenant des valeurs alléchantes, soit contre un bureau de poste à Meyrin; et ainsi de suite. De tels coups de force se multiplient, sans qu'il soit du reste possible d'en déduire d'une manière générale que la violence est en augmentation notable.

Jusqu'au bout

Quelle est la nature réelle de ces comportements nouveaux ? Quelles mesures est-il juste de prévoir pour combattre ce nouveau style de criminalité ? Les actes qui ont récemment attiré l'attention du grand public, par l'intermédiaire empressé des moyens de communication de masse, ont un point commun qui ne manque pas de frapper : les délinquants, pour s'emparer d'un butin et pour le conserver, sont prêts à tout, jusqu'à — et y compris — l'élimination physique des agents de la force publique. C'est là une composante essentielle de cette forme de criminalité. Alors s'instaure un climat dans lequel la réaction de la police doit être attentivement remise en question.

Que constatons-nous ?

Face à une intention criminelle « jusqu'aboutiste », l'action policière est certainement tentée par le durcissement de ses modes d'intervention. Et l'on en arrive très rapidement à des décisions qui tranchent nettement avec l'ordre établi : tout suspect interpellé dans la rue peut être considéré comme très dangereux, dès lors peut être abordé de manière très brutale. On a ainsi entendu Me Dominique Poncet, lors d'une récente émission télévisée, juger raisonnable, dans

un climat de violence, que soit collé au mur et fouillé systématiquement les mains en l'air n'importe quel citoyen impliqué dans un contrôle.

Atteintes aux libertés

Est-ce admettre que, pour éviter le drame des fusillades qui restent dans toutes les mémoires, les précautions à prendre, fût-ce sous forme d'atteintes aux libertés individuelles de la grande masse des citoyens, devraient être étendues sur une échelle considérable ?

En tout cas, l'expérience de notre voisine, la République fédérale allemande, qui a pris dans ce domaine des mesures répressives d'une exceptionnelle gravité, touchant même aux frontières de la légalité démocratique — on a parlé de fascisme — (modification des délais de garde à vue, élargissement de la notion de légitime défense, systématisation des contrôles policiers), l'expérience de la République fédérale allemande donc montre que le taux de criminalité dite violente est totalement indépendant de la plus ou moins grande « répressivité » des forces de police.

Veut-on ici quelques précisions ? En Allemagne, les hold-up contre des instituts bancaires sont en baisse depuis plus de cinq ans (1972 : 381; 1973 : 308; 1974 : 266), soit bien avant la mise en application des mesures d'exception. Et une certaine « opinion publique » — il faut le souligner — continue à réclamer et à soutenir les actions de commando des forces de police !

Il faut donc admettre, même si vu sous cet angle il s'agit d'un constat d'impuissance, que la criminalité violente des attaques à main armée évolue à la hausse, ou à la baisse, sans que la sévérité de la répression ne joue là un rôle quelconque dans l'allure des statistiques. L'activisme policier, en définitive, n'est qu'un sucre offert à l'opinion, livrée à son émotivité bien connue; et il vient souvent à point nommé pour couvrir des mesures d'exception qui n'ont rien à voir avec les nouvelles formes de criminalité.

Tout autre est la question de la protection des

policiers au moment de leur intervention ! Manifestement, il est beaucoup plus efficace d'investir dans des mesures de protection des forces de police, plutôt que dans une généralisation de la répression qui frappe à coup sûr à côté de la cible, c'est-à-dire met en danger des innocents, ou tout au moins empiète sur leurs droits essentiels.

Dans cet esprit, faut-il, comme le demandent les corporations de policiers, accroître la sévérité des condamnations contre les auteurs de hold-up ?

Cela aurait, bien sûr, pour conséquence subsidiaire de placer sous régime carcéral, pour de plus longues années des individus réputés dangereux. D'où une question, inévitable : la réclusion à des peines de plus de dix ans est-elle une riposte efficace à cette nouvelle forme de criminalité ?

Là, également, toute analyse sérieuse montre que le recours systématique à de longues peines de prison n'a aucun effet sur la violence. Les pratiques pénitentiaires de longue durée neutralisent une très faible minorité de délinquants, d'où une très minime incidence sur les taux de criminalité ! De là à conclure que la sévérité judiciaire renforce le mythe de l'effet préventif de la prison...

Au nom de l'efficacité

Il reste qu'aujourd'hui, le risque est grand de voir les forces de police, au nom de l'efficacité de la lutte contre une nouvelle forme de criminalité, exiger une extension de la répression générale de droit commun. Il y a lieu de réfuter ce mythe de l'efficacité sur le terrain-même où il nous est présenté.

L'ambiguïté : en plaidant l'efficacité à tous crins, les partisans d'un durcissement de l'action policière jouent sur du velours; il est aisé de susciter la gratitude de toute une couche de la population, d'exploiter (à des fins politiques ?) son angoisse face à une violence qui fait éclater les limites d'un monde jusque-là garant d'une certaine sécurité.

L'usine Covalon à Orbe: six ans de visites d'inspection

Le 15 janvier 1971, la municipalité de la commune d'Orbe transmettait à l'Inspection cantonale du travail du canton de Vaud (ICT) un dossier de plans en vue de l'aménagement d'un laboratoire dans un bâtiment existant pour le compte de l'entreprise Covalon S.A.

Après avoir pris l'avis de l'Inspection fédérale du travail, de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA), du Département des travaux publics et de l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA), l'ICT approuvait les plans présentés en subordonnant sa décision à vingt-trois conditions, le 30 mars 1971.

L'activité du laboratoire débutait en septembre 1971.

Depuis cette date, l'entreprise était l'objet de multiples inspections des organismes précités, inspections qui toutes étaient suivies de mises en demeure: des mesures devaient être prises pour compléter ou améliorer l'équipement de l'usine.

Le 12 septembre 1974, Covalon S.A. déplorait le décès du responsable de la sécurité de l'entreprise qui avait pénétré dans un réacteur contenant de l'hydrogène sulfuré avec un masque non approprié. L'enquête judiciaire se terminait par un non-lieu, aucune faute imputable à un tiers n'ayant été relevée.

Le 9 juillet 1976, le préfet du district d'Orbe prononçait une amende de 2000 francs contre le directeur de l'entreprise pour avoir laissé s'écouler dans les eaux publiques des eaux usées « non conformes » aux dispositions en la matière. L'amende est payée, mais aucune des mesures prescrites pour protéger les eaux de la pollution n'est exécutée.

Le 14 octobre 1976, le Département des travaux publics vaudois prend la décision de suspendre, avec effet immédiat, l'exploitation de l'usine Covalon S.A. En un premier temps, les nombreuses démarches entreprises par le Service cantonal des eaux pour trouver des entreprises capables de détruire les matières encore entreposées

dans les locaux de Covalon (dont la faillite était prononcée le 10 janvier dernier) n'aboutissent pas. Enfin, au milieu du mois de février, on trouve des spécialistes qui se chargent de la besogne: M. Debétaz, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, peut « rassurer » les députés, saisis de l'affaire en session du Grand Conseil.

La chronologie exacte des événements survenus à Covalon n'explique bien sûr pas toute l'affaire. Les zones d'ombre sont encore nombreuses, et en particulier celle touchant à la répartition des responsabilités entre les différents organismes officiels concernés. Tentons de faire ici quelque lumière, ne fût-ce qu'en vue d'éviter que des accidents semblables ne se reproduisent dans le canton.

La responsabilité des autorités cantonales

A coup sûr, cette affaire de l'entreprise Covalon mérite quelques explications, en tout cas au chapitre des possibilités d'intervention de l'administration et de la réglementation applicable!

Voilà une entreprise industrielle au sens de la loi fédérale sur le travail du 13 mars 1964! Et quelle est la teneur des articles la concernant? Voyons par exemple l'article 6: « Pour protéger la vie et la santé des travailleurs et mettre le voisinage de l'entreprise à l'abri d'effets nuisibles ou incommodes, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise ».

Soit, dans sa conception, la disposition est vieillie (en particulier la référence à l'« état de la technique »); mais il reste qu'elle permet à l'autorité

d'intervenir et, si elle le veut, d'intervenir efficacement.

Tout d'abord l'entreprise doit soumettre ses plans de construction ou de transformation à l'approbation de l'autorité cantonale; puis, les travaux achevés, elle « ne peut commencer l'exploitation qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'autorité cantonale » (art. 8), qui consulte l'Inspection fédérale du travail. La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) est également consultée.

En outre la CNA peut en tout temps ordonner les mesures nécessaires à la prévention des accidents et des maladies professionnelles (art. 65 LAMA). Il semble donc bien que l'administration ait à sa disposition des instruments légaux efficaces, non seulement en vue de la protection des travailleurs, mais aussi pour celle de l'environnement.

Or qu'apprend-on dans l'affaire Covalon?

L'activité du laboratoire a commencé en septembre 1971. Première inspection: 11 février 1972. L'entreprise occupait alors deux travailleurs, dont on peut penser que la vie ou la santé étaient déjà exposée à des dangers particuliers.

Puis Covalon S.A. s'est agrandi en 1973 et 1974, pour occuper en 1975 en tout cas 29 personnes. Dans l'intervalle, un certain nombre d'inspections. Mais l'autorisation d'exploiter n'a jamais été délivrée! Pourquoi?

Le Conseil d'Etat vaudois se réfugie derrière la CNA. Il est bien possible que la répartition des compétences entre l'Inspection cantonale du travail et la CNA ne soit pas claire. Mais enfin, un point reste acquis: une entreprise a pu, sans en avoir l'autorisation, poursuivre une exploitation dangereuse, qui a justifié de nombreuses inspections à l'occasion desquelles des mesures de sécurité ont été ordonnées.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à une interpellation à ce sujet: « L'Inspection cantonale du travail n'a cependant pas délivré cette autorisation parce qu'elle n'avait pas la conviction que les conditions pour le faire étaient réalisées »!

Bizarre raisonnement! Aurait-on idée de pro-

céder de la même manière pour un automobiliste qui conduirait sans avoir reçu — encore — son permis de conduire ?

Fixons donc clairement les responsabilités.

Même si les mesures à prendre pour la prévention des accidents et des maladies professionnelles relèvent de la CNA, l'autorisation d'exploiter est de la compétence de l'autorité cantonale : et c'est bien elle qui a toléré qu'une entreprise travaille pendant quelques années sans en avoir le droit.

Givaudan-Seveso : des travailleurs piégés

Les deux ouvriers n'y comprenaient plus rien. Avec une poignée d'autres travailleurs de Givaudan (Hoffmann-La Roche), ils avaient signé la pétition pour un contrôle public des mesures de sécurité de leur entreprise; et voilà qu'invités par les organisations responsables de la campagne, ils voyaient les représentants du « groupe Seveso » — émanation du Comité de liaison politique, extrême gauche — leur reprocher un manque de détermination. La remarque ne manquait pas de piquant dans la bouche de jeunes gens, universitaires ou fonctionnaires, pour un grand nombre. Le malentendu allait se prolonger lors de l'assemblée au cours de laquelle devait être examinée la suite à donner à la pétition qui rassemblait alors 2500 signatures.

Le témoignage d'un habitant de Seveso avait été extrêmement fort et accablant pour Hoffmann-La Roche, mais dans la discussion qui suivit, les suggestions des habitants furent habilement écartées, minimisées, au bénéfice de la surenchère habituelle des représentants du « groupe Seveso » : forcer les portes de Givaudan pour y exercer un contrôle direct, « aller compter les bidons », et le tout à l'avenant. La soirée se terminait sans conclusion et dans la confusion. On se serait cru revenu cinq ou six ans en arrière, quand les premiers mouvements d'habitants, souvent manipulés par des groupes du même acabit, aboutissaient, de

surenchère en surenchère, à l'échec qui laissait à la plupart des participants un goût d'amertume démobilisatrice.

Cette absence de sens politique devait par ailleurs aggraver un malentendu plus profond, celui qui avait surgi entre les habitants de Vernier et les ouvriers de Givaudan, lesquels, dans leur grande majorité, avaient pris fait et cause pour la direction.

De l'avis général, l'apparition d'un groupe de manifestants aux portes de l'usine, la manière dont ils concevaient le « dialogue », fit certainement basculer dans le camp patronal les derniers hésitants.

C'est ainsi que les ouvriers participèrent à la collecte organisée en faveur des directeurs d'Icmesa-Givaudan, incarcérés à la suite de la catastrophe de Seveso. Deux autres faits significatifs : l'association du personnel d'une part, dans une lettre ouverte, prit la défense de l'entreprise qu'elle estimait attaquée par les 2500 signataires de la pétition. D'autre part la section du Parti socialiste de Vernier (commune sur le territoire de laquelle se trouve Givaudan) enregistrait la démission d'un conseiller municipal, parce que certains de ses membres participaient activement, mais à titre individuel, à la collecte des signatures.

L'identification aux intérêts de l'employeur

On assistait ainsi une fois de plus à un phénomène caractéristique de la vie sociale helvétique : lorsqu'une entreprise menace les intérêts de la collectivité, le travailleur s'identifie sans nuances à son employeur. Chacun se souvient encore de l'opposition de la FTMH à l'initiative populaire contre les exportations d'armes ou, à un niveau plus local, de l'appui qu'apporta la VPOD-Cointrin à l'agrandissement de l'aéroport.

L'industrie chimique, il est vrai, ne lésine pas sur les moyens et l'intégration de ses employés se fait sous le signe des privilèges : hauts salaires, vacances supérieures à la moyenne, participation au bénéfice. Et la crainte du chômage pèse sur tous...

En face, une activité syndicale faiblement militante, qui se révèle en tout cas, dans un conflit comme celui-ci où les intérêts du citoyen s'opposent aux intérêts professionnels, tout à fait insuffisante pour motiver, pour sécuriser des travailleurs et les amener à dépasser le corporatisme.

Le courage d'être minoritaire

Ce n'est pas un hasard si les deux ouvriers qui ont ouvertement soutenu la pétition appartiennent au Parti du travail : le soutien de cette formation, extrêmement cohérente, leur a donné le courage d'être minoritaires et de placer l'intérêt général au-dessus du leur.

Avec les progrès de la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, le danger va croître, et seul un progrès de la militance syndicale, l'émergence, dans ces milieux, d'une politique économique nationale et internationale, peut s'opposer à une parcellisation de la conscience ouvrière.

Revenons à Givaudan. Si, du fait de l'extrême gauche, le dialogue avec les travailleurs est rompu, si des organisations comme le MPF se sont retirées, la campagne des habitants pour obtenir un contrôle public des mesures de sécurité doit aboutir.

Depuis 1970, les choses ont changé : l'extrême gauche n'est plus seule à fournir des organisateurs aux mouvements de quartier. Des militants des mouvements écologiques, des partis de gauche, ou même sans appartenance partisane, ont découvert dans ce cadre un terrain idéal pour les progrès de la démocratie.

Les habitants de Vernier et ceux de tout le canton de Genève ont droit à des garanties et à des informations sur les dangers que leur fait courir la production de Givaudan. Pourquoi accepter qu'à Vernier, comme à Seveso, aucune chambre de décompression n'accompagne le réacteur qui fabrique les produits chimiques ? Ne serait-ce que pour éliminer les odeurs qui empestent à des kilomètres à la ronde.

Centralisation et liberté

Dans un récent article, j'ai essayé de mettre en évidence certaines implications de l'option centralisation/décentralisation pour le cas particulier de la production d'énergie. Mais ce choix entre la centralisation et la décentralisation a des conséquences très vastes et bien plus fondamentales que ne peut le laisser entrevoir l'analyse d'un aspect particulier. Et c'est ce choix que nous devons, me semble-t-il, poser clairement. Il est très probablement lié à une sorte de dimension critique de l'entité politique indépendante la plus petite. Pour l'heure cette entité est l'Etat-nation. En effet les subdivisions internes de cet Etat (cantons, communes, provinces, etc.) ne sont jamais complètement indépendantes du gouvernement central : jusqu'à la frontière de l'Etat-nation il y a au moins droit de regard des différents échelons de gouvernement l'un dans l'autre. Par contre, tout regard, ne parlons pas de critique, jeté par-dessus la frontière est décrit comme une immixtion intolérable dans les affaires intérieures de l'Etat.

Tous les Etats-nations, à l'exception peut-être de la Chine de Mao, sont centralisés avec des variantes. On se dispute surtout sur ces variantes, mais on ne remet guère en cause la centralisation elle-même. Les Etats-nations sont tous suffisamment grands pour que cette centralisation débouche sur une hiérarchie très abrupte où l'on trouve en haut un petit nombre de gens réputés très importants et en bas la grande masse anonyme de la population. Celle-ci va de temps en temps voter. L'objet du vote est ou bien de choisir entre une ribambelle de candidats désireux de sortir de l'anonymat et de faire fonctionner eux-mêmes la mécanique démocratique existante, ou bien un objet particulier jugé suffisamment anodin par les gens en place pour qu'on puisse laisser le peuple en décider sans risques de bouleversement (ce qui ne veut pas forcément dire que cet objet soit sans

intérêt). Cet arrangement s'appelle la démocratie et les dirigeants de chaque Etat-nation sont particulièrement fiers de leur démocratie à eux dont ils se disent d'ailleurs les garants. On fait aussi beaucoup d'efforts pour que cette fierté déteigne un peu sur le bon peuple.

Il est admis comme allant de soi par les dirigeants que le peuple est en moyenne satisfait de la démocratie qu'on lui a proposée. On ne lui demande jamais s'il ne préférerait pas autre chose. On ne nous demande pas si cela nous paraît vraiment si indispensable qu'il y ait une organisation centrale avec les ramifications de contrôle appelées administration (contre laquelle presque tout le monde râle au moins une fois dans sa vie) et si l'on ne préférerait pas s'organiser un peu nous-mêmes à un échelon plus petit. Un échelon suffisamment petit pour qu'il n'y ait pas de grands chefs mais seulement des gens qui collaborent, avec occasionnellement un responsable pour certains travaux demandant de la coordination pour un temps limité.

On se débrouillerait plus soi-même pour se procurer les nécessités fondamentales comme l'eau et l'énergie. On se débrouillerait même pour épurer ses eaux soi-même, ce qui est possible sans béton et avec très peu de canalisations. On pourrait peut-être même construire en partie sa propre maison selon ses propres critères de confort et d'esthétique et sans avoir recours à la mise à l'enquête revêtue de la signature d'un architecte SIA dont le goût, quand il en a, est à l'image de la planche à dessin devant laquelle il a été formé.

On me dira que c'est aller un peu loin. Peut-être aujourd'hui, mais à long terme ce n'est pas certain. Il est clair par contre que l'on ne peut pas décentraliser rapidement, ne serait-ce déjà que parce que le pouvoir en place a des moyens considérables de l'empêcher.

Le problème est comment amorcer la tendance à la décentralisation. Est nécessaire peut-être une certaine concertation entre les gens désireux de déclencher ce mouvement, et il y en a. La lutte dans cette direction s'est surtout concrétisée ces

temps par l'opposition aux centrales nucléaires et on peut penser qu'elle n'en restera pas là. Il y a beaucoup de domaines où un retour à plus d'indépendance est urgent. Par exemple la médecine qui est devenue une méthode pour enrichir les médecins et les fabricants de médicaments au lieu d'être une méthode pour guérir les malades et maintenir en bonne santé les autres. Par exemple la construction d'immeubles qui est devenue une méthode pour enrichir les promoteurs et spéculateurs au lieu d'être une méthode pour loger des gens décemment.

D'autres organisations

On me dira aussi que les petites entités sociales où la coopération aurait le rôle prépondérant doivent aussi interagir, résoudre des problèmes communs, etc. C'est vrai. Mais cela n'implique pas du tout qu'elles doivent pour cela créer un pouvoir central. Cela n'implique pas non plus qu'il doive y avoir des frontières rigides avec applications de jeux de lois différents de part et d'autre de celles-ci. Le fait que l'on ait procédé de cette manière pendant un certain temps, court par rapport à l'histoire de l'humanité, ne prouve pas que c'est la seule solution possible, ni même qu'elle soit bonne.

On peut aussi concevoir des entités sociales à frontières mal définies, fluctuantes avec le temps. Les changements de caractéristiques de société avec le lieu seraient alors assez progressives et continues au lieu d'être brutales comme maintenant au passage d'une frontière. Et du même coup l'unité de l'ensemble (par exemple l'Europe) serait plus grande puisqu'il n'y aurait plus les Etats-nations pour assurer un clivage artificiel. Comme l'a dit Denis de Rougemont, l'Europe des régions est concevable et désirable, l'Europe des Etats-nations, par contre, est impossible.

Il y a beaucoup d'aspects de notre vie moderne que l'on pourrait repenser dans un cadre plus décentralisé, où l'homme aurait repris en mains une part importante de son destin. Je pense en

particulier au développement de la science, aux grandes industries, à l'information. Cela allongerait trop pour un seul article... Je pourrais peut-être le faire dans un article ultérieur, mais si par hasard quelqu'un d'autre avait de l'intérêt pour cela, je préférerais qu'il le fasse, lui. DP pourrait être utilisé pour discuter.

Pierre Lehmann

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Goulags

26 février :

Voici cent septante-cinq ans naissait Victor Hugo...

« Alors, dans Bezençon, vieille ville espagnole, Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole, Naquit d'un sang breton et lorrain à la fois Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix (...)

Cet enfant que la vie effaçait de son livre, Et qui n'avait pas même un lendemain à vivre, C'est moi. » (*Les Feuilles d'Automne*)

Je lis aujourd'hui dans les « Etudes soviétiques » : « Entre 1917 et 1976 les œuvres de Victor Hugo ont été éditées en URSS à 25 303 000 exemplaires. Il y a eu, en tout, 465 éditions. 211 d'entre elles (tirées à 2 794 000 exemplaires) ont été publiées dans les différentes langues des peuples de l'URSS. 266 éditions sont parues en langue russe à 22 225 000 exemplaires. Les œuvres de Victor Hugo en français ont été éditées 21 fois en URSS. »

Voilà qui est on ne peut plus réjouissant. Pourtant, je ne suis pas sûr que l'auteur des *Misérables* aurait beaucoup plus de sympathie pour un policier russe d'aujourd'hui que pour Javert, ni qu'il serait frappé par la différence essentielle qui devrait exister entre un « goulag », une clinique psychiatrique — et le bagne de Toulon ! Ce qui me conduit à me demander si les 25 millions de lecteurs soviétiques ont tous bien compris le mes-

sage de l'« imbécile » (« Oui, vous avez raison, je suis un imbécile ! ») ! On me dira que les cinq ou six millions de Suisses, chrétiens, si l'on en croit les statistiques, dans la proportion de 90 %, ne paraissent pas tous avoir approfondi le message évangélique, et qu'en particulier les 200 millionnaires de la Limmat ne semblent pas très sensibles à la parabole du chameau, du chas de l'aiguille, du riche et du Royaume de Dieu...

En Occident, les choses vont-elles différemment ? J'ai été frappé, récemment, par un tract contre notre société de plus en plus répressive, fort bien intentionné, mais qui faisait dire à Victor Hugo à peu près le contraire de ce qu'il a dit ! On connaît la célèbre phrase du poète : « Ouvrez une école, vous fermez une prison. » *Id est* : Ce n'est pas vrai qu'il y ait des criminels nés; que certains hommes naissent mauvais. Ils *deviennent* mauvais, parce qu'ils sont abandonnés, exploités, maltraités dès l'enfance. Si vous prenez soin d'eux dès l'âge le plus tendre, ils deviendront ce qu'en vérité ils *sont* : les prisons disparaîtront, parce qu'il n'y aura plus, ou presque plus, de criminels. Vision optimiste !

Or le tract lui faisait dire ceci : « Fermez une prison, vous ouvrez une école. » *Id est* : Pas de différence entre une prison et une école, qui n'est qu'un autre moyen de répression. Vision pessimiste !

Après tout, c'est à nous qu'incombe de faire en sorte que le rêve de Hugo se réalise dans les faits — et que les prisons disparaissent.

J. C.

GENÈVE

Faut-il faire payer les riches ?

En 1975, les contribuables dont le revenu imposable dépasse 75 000 francs sont, par rapport à l'ensemble des contribuables, deux fois et demie plus nombreux qu'en 1976. Mais leur participation à la totalité des recettes de l'impôt sur le

revenu a, en huit ans, légèrement baissé. C'est dire que la progression à froid de l'impôt, due à l'inflation, est à la charge des petits et moyens contribuables.

L'initiative socialiste, déposée en 1973, et sur laquelle les citoyens de Genève sont appelés à se prononcer pendant le prochain week-end, tend à mettre fin à cette manière d'accroître les ressources de l'Etat en épargnant les plus gros revenus. Elle prévoit l'indexation du barème de l'impôt sur le coût de la vie et, pour compenser le manque à gagner qui résultera de cette opération, la taxation supplémentaire des revenus supérieurs à 75 000 francs.

Ce n'est que justice; car en dix ans, depuis la dernière révision de la loi fiscale, la charge réelle des contribuables nantis d'un revenu de cent mille francs ne dépasse pas 15 % alors que pour un salaire de 36 000 francs par an elle a plus que doublé.

Genève, canton riche et attractif, peut comme en 1967 se donner une loi fiscale avancée, sans craindre le départ des gros contribuables.

Souliers, godasses et Cie

Nombre de ménages lausannois ont reçu récemment une magnifique enveloppe en papier glacé et luxueux, contenant des reproductions d'art... d'art, non pas pictural, mais pédestre. Bally présente la nouvelle collection de printemps dont « la fantaisie et la richesse de trouvailles concurrencent efficacement la tenue soignée et le « bien tempéré » (*sic*). Parmi toutes les qualités de cette collection de premier choix, Bally a oublié d'en mentionner une : les chaussures Bally sont les meilleures pour les coups de pied au ... Si, si, les Valaisans peuvent l'attester, dont l'usine a été fermée il n'y a pas si longtemps parce qu'elle n'était pas rentable. Qu'ils vont être contents d'aller faire les foins dans leurs mazots en « espadrilles or et argent pour l'après-midi ».

La bonne fortune d'un mensonge

S'il est un thème qui fait florès, à droite, c'est bien la mise en cause des fonctionnaires, de l'administration. Ces attaques, dans la bouche de notables bourgeois qui détiennent, eux et leurs partis, la plus grande partie du pouvoir depuis des années, laissent perplexes : ces personnalités, qui ont partie liée avec l'Etat, avec l'administration, qui tirent parti de la concentration des pouvoirs autant que faire se peut, se livreraient-elles soudain à quelque autocritique publique ? On déchanté rapidement : c'est l'heure de la démagogie, de la fuite devant les responsabilités du pouvoir. Il n'empêche : ces attaques opportunistes laissent des traces ; on l'a vu notamment lors de la votation sur la loi sur l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, tout est bon pour conforter l'opinion dans ces mêmes jugements tout faits : la droite espère en tirer profit dans le débat engagé sur le budget fédéral, les « économies » et le « paquet financier » ! On fait dès lors flèche de tout bois. Témoin cette curieuse offensive à propos du Produit national brut et de la « voracité » de l'Etat (social) !

Un chiffre frappant

M. Heinz R. Wuffli, membre de la Direction générale du Crédit Suisse, ouvrait les feux, le 22 janvier dernier devant les journalistes parlementaires à Berne ; quelques jours plus tard, dans un article paru dans la « Neue Zürcher Zeitung », M. Kurt Wild, responsable de l'information auprès du Vorort, lui emboîtait le pas ; leur démonstration : montrer que, l'Etat absorbant désormais près de la moitié du PNB, montrer plus précisément que les administrations, les entreprises publiques et les assurances sociales dévorant 46 % du PNB, un coup de frein est nécessaire. Pour le reste du raisonnement, voir les arguments déve-

loppés depuis des mois par la droite contre le développement de la politique sociale de la Confédération.

Reconnaissons d'emblée à M. Wild en particulier une habileté certaine à manier ce pourcentage et à le présenter comme une vague et mal définie « part de l'Etat » (Staatsanteil, Staatsquote). Mais ce chiffre de 46 %, propre à frapper les esprits, d'où vient-il au juste ? Sur quelles bases veut-on une nouvelle fois bâtir un réflexe anti-étatique ? Remontons aux sources ! Cette « part de l'Etat », il doit être possible d'en vérifier l'ampleur dans les publications officielles, par exemple la « Vie économique » (décembre 1976)...

Avouons-le aussitôt, nous ne sommes pas parvenus à refaire ce calcul très savant, au moins avec le même résultat, et à venir à bout du problème de l'estimation exacte de cette « part » ! Les spécialistes en la matière pourraient peut-être nous apporter leurs lumières. Il reste que les calculs entrepris ont tout de même permis de mettre à jour le manque d'objectivité et la nature trompeuses des informations statistiques propagées par ces personnes, pourtant tenues pour compétentes. Basons-nous sur la composition du PNB d'après son affectation ! Un premier calcul indique que les « dépenses courantes de l'Etat » (selon une explication contenue dans la publication consultée, il faut entendre par « Etat », les administrations publiques au sens étroit du terme) s'élèvent à 11,9 % du PNB.

Si l'on ajoute à ces 11,9 % les dépenses courantes des assurances sociales, lesquelles contiennent aussi — il faut le souligner — les caisses-pensions et les caisses-maladie *privées*, le pourcentage monte à 12,5 %.

Aller plus loin, c'est se heurter une nouvelle fois à des ombres dans les statistiques helvétiques : les données sur les investissements publics font défaut. Qu'importe ! Admettons l'hypothèse, arbitraire et probablement exagérée, que le secteur public (y compris, donc, les entreprises publiques) participe pour un tiers aux investissements globaux (33,6 milliards en 1976). L'Etat « s'ap-

roprierait » d'une part correspondant à 20,3 % du PNB (ceci en comptant qu'on ne fasse pas recours à des biens importés, lesquels devraient, bien sûr, être encore déduits). Nous sommes loin des 46 % de MM. Wuffli et Wild...

Un chapitre important de la « grande bouffe » étatique nous aurait-il échappé ? Abordons le problème dans l'autre sens. On verra que le mystère s'épaissit (à moins que les errements des deux spécialistes n'apparaissent clairement). Si l'on prend en compte les autres composantes du PNB (consommation des ménages, soldes des exportations et des importations, soldes des revenus reçus de l'étranger et versés à l'étranger), on découvre qu'elles font à elles seules 65,4 % du PNB. D'où une question embarrassante : comment l'Etat parvient-il dans ces conditions à absorber 46 % du PNB si la somme des « parts » d'une grandeur quelconque n'est jamais supérieure à 100 %... Surtout qu'il faudrait encore caser les quelque 22 milliards (dans le pire des cas) investis par les entreprises privées. L'arithmétique aurait-elle des mystères que la raison du Vorort ne connaît pas ? MM. Wuffli et Wild, ce serait le moins, pourraient préciser leurs références, leur façon d'interpréter les différents chapitres de la comptabilité nationale. Et le Bureau fédéral de statistique lui, pourrait mettre de l'ordre dans ces manipulations de chiffres ambigus.

RECTIFICATIONS

Deux erreurs ont rendu difficilement compréhensibles deux phrases parues dans les derniers numéros. Nous sommes certains que nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes ; voici pourtant les passages obscurs en question :

— DP 396, p. 1 : la citation éclairant l'économie de marché est de François Perroux ;

— DP 395, avant-dernière ligne de notre dossier sur les pouvoirs du citoyen, lire : un double processus cumulatif dévastateur risque dès lors d'être amorcé.